

Commission des interventions Séance du 29 septembre 2020

Décision CDI n° 2020-15

Programme Agrifaune 2020 : Concilier agronomie, économie, environnement et faune sauvage

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve l'intégration, à compter du 1^{er} janvier 2020, du financement des projets du programme Agrifaune "concilier agriculture, économie, environnement et faune sauvage" dans les interventions de l'OFB.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Le Directeur général de l'OFB
Par délégation,
Le Directeur général chargé Ressources

Denis CHARISSOUX
Pierre DUBREUIL

La Présidente
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC